

**COMPTE RENDU REUNION N°10-2023**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE NERCILLAC**  
**DU 15 DECEMBRE A 18H A LA MAIRIE**

**PRÉSENTS** : Mr DUPONT, Mme GORGAS, Mr GALLARD, Mme DELHOUMEAU, Mmes DELMON, RANSON, Mrs LA SOUDIERE, PAILLAT, PONTCHARRAUD.

**Excusés** : Mmes DARMAILLAC, NEOLIER, MANGEARD, Mrs FUSEAU. LESPINARD

Mr FUSEAU a donné pouvoir à Mr LA SOUDIERE.

Mme DELHOUMEAU Monique a été élue secrétaire.

**. APPROBATION DU COMPTE RENDU N°9 DE LA RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2023**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**. PERSONNEL PARTICIPATION PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE AU 01.01.2024**

Suite à l'avis favorable du 11 Décembre 2023, du Comité Social Territorial du Centre de Gestion, le conseil municipal décide de mettre en place à partir du 01.01.2024 la participation employeur à la protection sociale complémentaire, à raison de 30 € par mois et par agent ayant un contrat de mutuelle labellisé.

**. PERSONNEL PARTICIPATION PREVOYANCE AU 01.01.2024**

Par délibération n°2021-11-55 du 26 Novembre 2021, le conseil municipal avait décidé d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, à la convention de participation conclue, pour le risque PREVOYANCE, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente TERRITORIA MUTUELLE, et d'accorder une participation financière aux agents adhérents au contrat une participation unitaire mensuel brut de 15 €/agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'augmenter la participation à 35 €/Agent à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

**. PERSONNEL MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE AU 01.01.2024**

Modification de l'IFSE et du CIA pour l'ensemble du personnel à compter du 01.01.2024 au profit des agents relevant des cadres d'emploi : Adjoint Administratif et Adjoint Technique. Le montant attribué pour chaque agent est déterminé par arrêté du Maire, versement de l'IFSE mensuellement et le CIA annuellement.

**. CDG ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Mandat est donné au Centre de Gestion de La Charente dans la perspective de souscrire au 1<sup>er</sup>.01.2025, un contrat groupe assurance des risques statutaires du personnel. Au terme de la consultation, si les conditions obtenues ne convenaient pas à la commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

**. CDG RÉFÉRENT DÉONTOLOGIQUE DES ELUS**

Par délibération du 30.10.2023, Le Centre de Gestion de La Charente a mis en place la mutualisation du référent déontologique de l' élu local avec les collectivités affiliées qui le souhaitent. Tout élu local peut consulter dans le cadre de la chartre de l' élu local. Désignation des membres du collège des référents déontologiques des élus : Monsieur Pierre LARROUMEC, Président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ; Monsieur Alain PARIENTE, professeur d'université en droit public. Le conseil municipal décide d'adhérer.

**PRÉSENTATION DE LA LOI ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (loi APER)**

Le logiciel de cartographie « Mon Territoire » de la communauté d'Agglomération de Grand Cognac a été paramétré pour visualiser à l'échelle des communes les zones d'accélération potentielle.

Sur l'ensemble de la commune :

. le développement est possible pour le photovoltaïsme sur toitures et ombrières, pour la méthanisation, pour les réseaux de chaleur.

. le développement est possible sous conditions pour la géothermie.

. le développement est non compatible pour l'agrivoltaïsme, le photovoltaïsme au sol, l'éolien.

Le conseil municipal, après discussion et délibération, décide de ne pas créer de zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune.

**. VIDÉOPROTECTION**

Le conseil municipal souhaite améliorer la sûreté et la sécurité dans la commune. Pour établir un bilan dans ces deux domaines, le maire a contacté la gendarmerie. Lors de la réunion de travail du 05/12/2023, le référent sûreté de la gendarmerie a expliqué le système de vidéoprotection et a effectué une visite sur le terrain avec les élus présents. Suite à cette visite, le conseil municipal demande à la cellule prévention technique de la malveillance du groupement de gendarmerie départementale d'effectuer une étude de faisabilité pour l'installation de caméras de vidéoprotéctions sur certains bâtiments communaux.

**. AMÉNAGEMENT DE BOURG**

3 dossiers de demande de subvention sont déposés. Detr montant des travaux 331 090 € HT – Amende de Police montant des travaux 146 381 € HT pour le carrefour RD 15/156 – Département pour l'aire de stationnement montant des travaux 179 289 € HT. Demande de subventions : 99 000 € pour la DETR – 35 000 € Département Carrefour RD15/156 - 50 000 € Département pour l'aire de stationnement

**. BUDGET 2024**

Présentation des projets des commissions fin Janvier. Un calendrier des différentes réunions à organiser va être établi comme chaque année

**. SUPPRESSION DE 2 COMPTEURS ELECTRIQUES**

Les compteurs électriques du Club House, (ancien logement poste) et de l'arrosage du terrain de football ont été supprimés.

**. ECLAIRAGE PUBLIC CANDIDATURE AVEC PARTICIPATION DU FONDS VERT**

Le SDEG a confirmé que la candidature de la commune est placée en 87<sup>ème</sup> position.

**. ECOLE CLASSE DE DÉCOUVERTRE DOLUS D'OLERON DU 24 AU 28.06.2024**

Le Conseil municipal a émis un avis favorable, participation de la commune 3 684 € à inscrire au budget 2024.

**. DÉPART A LA RETRAITE DE M. FERRETTI ALDO AU 01.01.2024**

Pot de l'amitié Mardi 19 Décembre à 17h30 à la mairie en présence de M. et Mme FERRETTI, le conseil municipal et le personnel.

**. LICENCE 4 DE LA MAIRIE**

La licence est échue depuis le 15.09.2023, durée de vie 10 ans, formation pris en charge par la commune, reste à trouver 1 candidat, qui ne peut pas être un élu.

**. REPAS DU CONSEIL ET DU PERSONNEL**

Le repas aura lieu au restaurant La Loge le Vendredi 09 Février 2024.

**. FONDS DE CONCOURS RUE DE JARNAC**

Le propriétaire est en attente du devis pour le déplacement du compteur EDF. Il a réceptionné les estimations pour Véolia et GRDF.

**. RÉSERVE INCENDIE AU BALLET**

Suite à un problème familial, l'acte de vente est en attente chez la notaire. La subvention DETR expire le 31 Mai 2024.

**. RECRUTEMENT PERSONNEL**

Départ à la retraite de M. FERRETTI Aldo, Adjoint Technique, au 01.01.2024 :

Suite à mutation, recrutement au 01.02.2024, d'un Adjoint Technique, à raison de 35h Hebdomadaire.

Départ à la retraite de Mme BLAISE Catherine, Secrétaire, au 01.04.2024 :

Recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 6 mois renouvelable, période d'essai de 1 mois.

24 candidatures ont été déposées dont 7 personnes de Nercillac. 6 personnes ont été reçues dont 3 de Nercillac, en entretien avec le Maire, la 1<sup>ère</sup> Adjointe et la Secrétaire, qui se réuniront lundi 18 Décembre pour déterminer la candidature retenue.

Fin de la réunion à 19H30

La Secrétaire  
Monique DELHOUMEAU

